

## PROCES-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

### SECTION FEMININE

#### Réunion du mardi 21 novembre 2023

Présidence : **M. Pascal Lefevre**

Présents : - **MM. Fabrice Garlaschi – Mickael Guillamot – Pascal Rousset – Régis Rubies**

Absents excusés : **Mmes Laetitia Duchemin – Vanessa Mizzi – MM. Jean Brzozowski - Mickael Herry - Gabriel Jost – Jacques Olivier**

Le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

**Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football à compter du lendemain du jour de la notification de la décision.**

### MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

#### FÉMININES A 11

⚽ Poule A

##### **ES NIMES 1 / SALINDRE FC 1**

Du 19 novembre 2023

**Est reportée au 17 décembre 2023**

(Arrêté municipal)

#### FÉMININES A 8

⚽ Poule A

##### **VIAS FCO 1/CAZOULS MAR MAU 1**

Du 26 novembre 2023

**Est reportée au 13 décembre 2023**

(Accord des 2 clubs)

#### U13F

La phase de brassage des U13F a débuté le samedi 18 novembre 2023.

A l'issue de cette phase, les premiers de chaque poule ainsi que le meilleur second intégreront la poule D1. Les autres équipes intégreront la poule D2.

### INFORMATION CLUBS

Pour rappel, les feuilles de présence sont à transmettre par le club organisateur sur le FAL. A défaut, une sanction sera appliquée à partir du samedi 25 novembre 2023.

## U15F

---

Le tirage des 1/16<sup>ème</sup> de finale de la Coupe de l'Hérault U15F aura lieu le mardi 28 novembre à 18h, au District de l'Hérault de football.

## FORFAITS

---

### LUNEL GC 1 (500152)

27387079 – U18F du 18/11/2023  
Contre ST JEAN VEDAS 2

Courriel du 17/11/2023

**Amende : 28€**

\*\*\*

### MONTPELLIER ASPTT 2 (503349)

27255901 – U15F (A) du 18/11/2023  
Contre JACOU CLAPIERS FA 1

Vu la feuille de match,  
Vu le rapport de l'arbitre (bénévole) de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe JACOU CLAPIERS FA 1 était présente sur le terrain,

**Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe MONTPELLIER ASPTT 2 avec amende de 28€ pour en reporter le bénéfice à l'équipe JACOU CLAPIERS FA 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).**

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

## ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

---

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

### RCO AGDE (548146)

Plateau U13F à 8 du 18/11/2023  
**Amende : 5 € (banc)**

### ARCEAUX MTP (528675)

Plateau U13F à 8 du 18/11/2023  
**Amende : 5 € (banc)**

### RCO AGDE (548146)

Plateau U11F du 18/11/2023  
**Amende : 5 € (banc)**

## FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

---

### FC THONGUE LIBRON

Plateaux U11F du 18/11/2023

Manque feuille de présence

**LUNEL GC 1**

27255902 – U15F (A) du 18/11/2023

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa réunion du mardi 28 novembre 2023, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

**Prochaine réunion le 28 novembre 2023.**

Le Président,  
**Pascal Lefevre**

Le Secrétaire,  
**Mickael Guillamot**